

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1635

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

802 730 960 RCS Nantes.

ARPON TECHNOLOGIES.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 20000 EUR.

Adresse : 5, rue Edouard Nignon, 44300 Nantes.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : ARPON TECHNOLOGIES Forme : Société par actions simplifiée à Associée Unique Capital : 20.000 euros Siège social : 5 rue Edouard Nignon, 44300 NANTES Numéro unique d'identification : 802 730 960 Lieu d'immatriculation: RCS NANTES Société absorbée : ARPON PARIS Forme : Société par actions simplifiée à Associée Unique Capital : 10.000 euros Siège social : 1 Cours de l'Île Seguin, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Numéro unique d'identification : 837 537 778 Lieu d'immatriculation: RCS NANTERRE 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : - actif : 6.587.055 euros - passif : 5.879.641 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT Conformément au II de l'article L.236-3 du Code de commerce, dès lors que la totalité des actions de la société absorbée ARPON PARIS sont détenues par la société absorbante ARPON TECHNOLOGIES, il ne sera procédé à aucun échange d'actions. L'apport-fusion objet du présent traité de fusion ne sera pas en conséquence rémunéré par l'émission de nouvelles actions par ARPON TECHNOLOGIES et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital, ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT 4) Effet de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 31 décembre 2025 à minuit. 5) Le projet de fusion a été établi en date du 6 novembre 2025 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes au nom de la société ARPON TECHNOLOGIES le 7 novembre 2025 - au Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre au nom de la société ARPON PARIS le 7 novembre 2025.